

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'INVESTISSEUR
ARRETEE AU 31/03/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2010.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration réuni le 23 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2010.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 31 mars 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 507 802 DT**, un actif net de **1 497 423 DT** et un résultat bénéficiaire trimestriel de **49 258 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», arrêtés au 31 mars 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 507 802 DT**, un actif net de **1 497 423 DT** et un résultat bénéficiaire trimestriel de **49 258 DT** sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

**Le Commissaire Aux Comptes
Salah DHIBI**

Bilan				
Arrêté au 31 /03/2010				
(en dinars tunisiens)				
Actif	NOTE	31/03/2010	31/03/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	AC 1	1 155 367	1 114 634	1 078 277
Actions, valeurs assimilées		906 456	793 784	806 738
Obligation et valeurs assimilées		217 294	288 300	252 581
Autres valeurs		31 617	32 550	18 958
Placements monétaires disponibles	AC 2	351 049	289 281	568 499
Placements monétaires		325 455	-	357 974
Disponibilités		25 594	289 281	210 525
Créances d'exploitation	AC 3	1 386	1 187	1 385
TOTAL ACTIF		1 507 802	1 405 102	1 648 161
PASSIF		10 379	-8 752	9 995
Opérateurs Créditeurs	PA 1	10 379	-8 752	9 995
TOTAL PASSIF		10 379	-8 752	9 995
ACTIF NET		1 497 423	1 396 351	1 638 166
Capital	CP 1	1 452 066	1 357 860	1 594 761
Sommes Distribuables	CP2	45 357	38 491	43 405
Sommes distribuables des exercices antérieurs		43 405	35 656	1
Sommes distribuables de l'exercice		1 952	2 835	43 404
ACTIF NET		1 497 423	1 396 351	1 638 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 507 802	1 396 351	1 648 161

ETAT DE RESULTAT				
Arrêté au 31 /03/2010				
(en dinars tunisiens)				
NOTE	Période du 01/01 au 31/03/2010	Période du 01/01 au 31/03/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009	
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	2 680	2 363	48 723
Dividendes		-	-	36 795
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 680	2 363	11 927
Revenus des autres valeurs		-	-	1
Revenus des placements monétaires	PR 2	3 568	3 840	9 734
Total des revenus des placements		6 249	6 204	58 457
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 069	-3 369	-14 797
REVENUS DES PLACEMENTS		2 180	2 835	43 660
Autres produits		-	-	-
Autres charges	CH 2	-	-	-2
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 180	2 835	43 658
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-228	-	-254
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 952	2 835	43 404
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		228	-	254
Variation des + (ou -) valeurs potentielles/ titres		24 801	38 995	311 551
Plus ou - valeurs réalisées /cession des titres		22 558	249	-22 606
Frais de négociation		-281	-9	-812
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		49 258	42 070	331 791

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Arrêté au 31 /03/2010**

(en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2010	Période du 01/01 au 31/03/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	49 258	42 070	331 791
Résultat d'exploitation	2 180	2 835	43 658
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres	24 801	38 995	311 551
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	22 558	249	-22606
Frais de négociation	-281	-9	-812
Distribution de dividendes	-	-	-35 653
Transactions sur le capital	-190 002	-	-12 251
a- Souscriptions	76	-	6 109
Capital	100	-	9 700
Régularisation sommes non distribuables exercice	-24	-	-3 614
Régularisation des sommes distribuables	-	-	23
a- Rachats	-190 078	-	-18 360
Capital	-247 100	-	-27 800
Régularisation sommes non distribuables exercice	57 250	-	9 719
Régularisation des sommes distribuables	-228	-	-279
VARIATION DE L'ACTIF NET	-140 744	42 070	283 887
Actif Net			
en début d'exercice / période	1 638 167	1 354 277	1 354 280
en fin d'exercice ou de la période	1 497 423	1 396 347	1 638 167
Nombre d'actions			
en début d'exercice ou de la période	21 951	22 132	22 132
en fin d'exercice ou de la période	19 481	22 132	21 951
VALEUR LIQUIDATIVE	76,865	63,091	74,628
Taux de rendement annualisé	12,15%	12,60%	24,59%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**PERIODE CLOSE LE 31 MARS 2010**

(Exprimés en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'Investisseur** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins value sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêt. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêt comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**N1- NOTES LIEES AU BILAN****ACTIF****AC 1- Portefeuille-titres****Actions, valeurs assimilées**

Actions	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
3111 Coût d'entrée	875 403,048	1 060 384,036	800 531,174
3119 Diff. Estimation	31 052,684	<266 599,853>	6 206,599
Total	906 455,732	793 784,183	806 737,773

Obligations

Obligations	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
312210 Coût d'entrée	210 561,600	284 137,422	244 137,422
312500 Intérêts courus	6 733,692	4 164,104	8 445,145
3129 DE/Obligations	<1,600>	<1,600>	<1,600>
Total	217 293,692	288 299,926	252 580,967

Autres valeurs

OPCVM	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
3131 actions sicav Coût d'entr	31 490,614	32 127,007	18 785,946
3139 Diff. Estimation	126,906	423,329	171,942
Total	31 617,520	32 550,336	18 957,888

AC 2- Placements monétaires et disponibilités**Placements monétaires**

BTCT	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
3211 BTCT Coût d'entrée	332 000,000	-	369 000,000
3214 BTCT, intérêts précomptés	<8 177,694>	-	<12 250,449 >
3215 Intérêts courus	1 632,268	-	1 224,554
Total	325 454,574	-	357 974,105

Disponibilités

Liquidités	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
Avoirs à terme auprès des banques			
3241 Bons de caisse	-	-	200 000,000
3245 BC intérêts courus	-	-	498,411
Sous Total 1	-	-	200 498,411
Liquidités et avoirs à vue			
5331 Banque	2 805,636	289 280,986	10 026,565
5332 sommes à l'encaissement	22 788,778	-	-
Sous Total 2	25 594,414	289 280,986	10 026,565
Total des liquidités	25 594,414	289 280,986	210 524,976

AC 3- Créances d'exploitation

Autres Créances	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
403 frais à recevoir	1 385,678	1 186,815	1 385,678
Total	1 385,678	1 186,815	1 385,678

PASSIF**PA 1- Opérateurs Créiteurs**

PASSIFS	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
401 Gestionnaire	2 499,030	2 389,564	2 502,127
40101 Commission réseau	7 339,416	5 917,530	6 932,530
402 commissions dépositaire	540,329	444,600	560,166
Total	10 378,775	8 751,694	9 994,823

CAPITAL**CP 1- Capital**

SITUATION NETTE	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
101 capital social	2 195 100,000	2 213 200,000	2 213 200,000
1021 Souscriptions	100,000	-	9 700,000
1022 Rachats	<247 100,000>	-	<27 800,000>
104 Frais de négociation	<280,757>	<8 ,969>	<812,491>
10511 VDE/ actions	31 052,684	<266 599,853>	6 206,599
10512 VDE/ obligations	<1,600>	<1,600>	<1,600>
10513 VDE/ OPCVM	126,906	423,329	171,942
106111 Plus value/ actions	28 121,205	-	106 728,424
106112 Moins value/ actions	<5 936,021>	-	<12 219,926>
106122 Moins value/ obligatio	<3,644>	-	-
106131 Plus value/ OPCVM	376,288	249,159	1 259,886
106132 Moins value/ OPCVM	-	-	<8 374,354>
107130+/- val/report opcv	<171,942>	<213,703>	<213,703>
107110+/- val/report actions	<6 206,599>	305 385,711	305 385,711
107120+/- val/report obligation	1,600	1,600	1,600

Sous total	1 995 178,120	2 252 435,674	2 483 232,088
121 Report à nouveau	-	-	1,667
129 Autres Resultats reportés	-	-	0,000
141 RIA	43 405,489	35 656,319	0,000
143 Résultats non distribuables	<600 338,925>	<894 576,061>	<894 576,061>
151 Régul SND SO	<25, 826>	-	<3 614,295>
1511 Régul SND Ra	62 136,305	-	9 719,343
1521 Régul. RAN SO	-	-	0,007
15211 Régul. Report à nouv RA	-	-	<0,021>
1522 Régul Résult exerc SO	-	-	0,079
1523 Régul A result reportés RA	-	-	<0,001>
1531 Régul RIA SO	1,977	-	-
15311 Régul RIA RA	<4 886,108>	-	-
Total	<499 707,088>	858 919,742	<888 469,282>
total classe 1	1 495 471,032	1 393 515,932	1 594 762,806

CP2- Sommes Distribuables

Sommes distribuables des exercices antérieurs

Sommes distribuables de l'exercice	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
12/13 Sommes distribuables RAN	43 405,489	35 656,319	1,667
1521 Régul. RAN SO	-	-	0,007
15211 Régul. Report à nouv RA	-	-	<0,021>
Total	43 405,489	35 656,319	1,653

Sommes distribuables de l'exercice

Sommes distribuables de l'exercice	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
Sommes distribuables Résultat	1 951,804	2 834,620	43 403,758
Total	1 951,804	2 834,620	43 403,758

Total AN	1 497 422,837	1 432 006,871	1 638 166,564
capital	1 452 065,544	1 393 515,932	1 594 761,153
sommes distribuables	45 357,293	38 490,939	43 405,411

N2-Notes liées au compte de résultat

PR 1- Revenus du portefeuille - titres

Dividendes

Dividendes	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
7010 Rev actions & assim.	-	-	26 185,840
703 Rev OPCVM	-	-	10 609,624
Dividendes	-	-	36 795,464

Revenus d'obligations et assimilés

revenus d'obligat et assimilés	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
7020 Rev Obligat & assim. Potent	6 733,692	4 164,104	8 445,145
70205/7021 Rev Obligat & assim	<8 445,145>	<5204,400>	<5 204,400>
7022 Rev Obligat & assim. Échus	4 391,754	3 175,834	8 375,834
7023 Rev Obligat & assim. Échus	-	227,945	310,794
Total 702	2 680,301	2 363,483	11 927,373

Revenus des autres valeurs

73 Autres produits d'exploitation	-	-	0,310
-----------------------------------	---	---	-------

Total 73	-	-	0,310
-----------------	---	---	--------------

PR 2 Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
70610 Rev BTF Potent	1 632,268	-	1 224,554
70611/706910 Rev BTF. Début	<1 224,554>	<43,150>	<43,150 >
70612 Rev BTF. échus	2 163,716	-	1 160,764
7069 rev autres plac monét pot	<498,411>	-	498,411
70692 rev autres plac monét, échus	1 495,233	3883,562	6 893,754
TOTAL 706	3568,252	3840,412	9 734,333

PR 3 Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
770 Régul Resultat ex/SO	0,044	-	23,075
771 Régul résultat/ ra	<227,941>	-	<277,348>
TOTAL 77	<227,897>	-	<254,273>

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
601 Rémunérat Gestionnaire	3 255,080	2 695,421	11 838,115
60101 Rémunération réseau	406,886	336,927	1 479,779
602 Rémunération dépositaire	406,886	336,927	1 479,779
total classe 60	4 068,852	3 369,275	14 797,673

CH 2 Autres charges

Autres charges	31-03-2010	31-03-2009	31-12-2009
62 Autres charges	-	-	1,776
total classe 62	-	-	1,776

N3-NOTES LIEES AU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2010 à 1 155 367 D et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-03-2010	% de l'actif net
Actions et droits rattachés		875 403,048	906 455,632	60,54%
Adwya	2 300	6 542,264	17 348,800	1,16%
AMS DA	9	1,079	0,090	0,00%
ASSAD	4 100	15 041,146	52 352,900	3,50%
ATB	4 000	23 410,051	35 120,000	2,35%
ATL	8 100	19 313,332	42 144,300	2,81%
BH	400	11 400,000	11 506,000	0,77%
BIAT	200	14 550,000	14 251,600	0,95%
BNA	500	7 005,000	6 625,500	0,44%
Attijari Bank	300	6 750,000	6 620,100	0,44%
BT	1 200	110 053,500	123 516,000	8,25%
BTE ADP	1 100	33 725,000	34 098,900	2,28%
Ciment de Bizerte	500	3 523,200	3 729,500	0,25%
EL KIMIA	1 200	52 437,279	33 360,000	2,23%
Essoukna	9 000	47 152,800	65 232,000	4,36%
Magasin général	100	13 100,000	11 938,500	0,80%
Poulina gp h	1 300	7 735,000	9 939,800	0,66%
SALIM	261	3 915,000	3 915,000	0,26%
SERVICOM	11 558	37 563,500	37 910,240	2,53%
SIPHAT	4 200	97 328,000	73 084,200	4,88%
SITS	7 072	18 196,686	29 850,912	1,99%
Somocer	10 000	33 521,545	23 740,000	1,59%

SOTETEL	3 000	55 676,535	50 895,000	3,40%
Sotrapil	2 800	80 718,100	34 759,200	2,32%
SPDIT	5 000	33 392,000	34 475,000	2,30%
STAR	200	24 975,000	33 328,200	2,23%
STB	200	2 652,000	3 173,000	0,21%
TPR	7 625	34 095,827	44 316,500	2,96%
TUNIS AIR	28 254	81 626,560	69 222,300	4,62%
TUNIS AIR DA 1/11	11	2,644	2,090	0,00%
OPCVM		31 490,614	31 617,520	2,11%
L'EPARGNANT	304	31 490,614	31 617,520	2,11%
Obligations		210 561,600	217 293,692	14,51%
OCA attijari	2 112	10 561,600	10 640,323	0,71%
AIL 2005	1 000	20 000,000	20 649,644	1,38%
BNA 2009 sub	1 000	100 000,000	104 237,150	6,96%
AIL 2009 1	500	40 000,000	40 205,150	2,68%
EI Wifack 2006/1B	1 000	40 000,000	41 561,425	2,78%
TOTAL		1 117 455,262	1 155 366,844	77,16%

N3-NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2010 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2010

Montant **1 594 761**

Nombre de titres **21 951**

Nombre d'actionnaires **53**

Souscriptions réalisées

Montant 100

Nombre de titres émis 1

Nombre d'actionnaires entrants 1

Rachats effectués

Montant -247 100

Nombre de titres rachetés -2 471

Nombre d'actionnaires sortants 1

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) valeurs potentielles sur titres 24 801

Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres 22 558

Frais de négociation -281

Régularisation des sommes non distribuables 57 226

Capital au 31-03-2010

Montant	1 452 065
Nombre de titres	19 481
Nombre d'actionnaires	53

N4-Contrôle des ratios réglementaires

Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

NIVEAU REGLEMENTAIRE			Réalisé	Observations
Ratio emploi en Val mobil	Minimum =	50%	77,15%	Conforme
	max =	80%		
	Portefeuille / AN >	50%		
Ratio de quasi liquidité	Minimum =	0%	21,73%	Conforme
	max =	30%		
	Portefeuille / AN <	30%		
Ratio de liquidité immédiate	Maximum =	20%	1,71%	Conforme
Ratio de liquidité générale	Minimum =	20%	23,44%	Conforme
	max =	50%		
Ratio OPCVM	Maximum =	5%	2,11%	Conforme
Ratio par émetteur	Maximum =	10%		conforme
				10%
Capital minimum	Minimum=	1000 MD		
	Capital actuel =	1452 066		Conforme